

[Transcript] Monde Numérique - Actu Technologies / [Interview] Lyse Brillouet (Orange) : les brevets dans les télécoms

On oublie souvent que le brevet, à la base, c'est un droit d'interdire.

Donc le brevet est là pour contrer quelque part la concurrence.

C'est vrai que dans le domaine de l'industrie des télécoms, on fonctionne un petit peu différemment parce que beaucoup de nos brevets, au contraire, sont mis quelque part au service du bien commun.

On va parler d'un élément très important dans l'innovation technologique, la question des brevets.

C'est notre rendez-vous mensuel en partenariat avec Orange.

Bonjour Lise Brieway.

Bonjour Jérôme Colombin.

Vous êtes directrice de la propriété intellectuelle du groupe Orange.

En anglais, on appelle ça CIPO, chief IP officer.

Alors avant toute chose Lise, d'une manière générale, les brevets dans les entreprises de technologie, ça sert à quoi très concrètement ?

Alors, les brevets dans le domaine des nouvelles technologies servent avant tout à protéger les inventions, les découvertes qui sont mises au point par les chercheurs ou par les inventeurs.

Et ce capital brevet, il peut être aussi bien utile dans une petite entreprise, dans une start-up qu'un très grand groupe.

Bien sûr, il n'aura pas forcément le même objet, mais protéger l'invention, c'est le capital, qui que l'on soit, et encore plus aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies où il y a énormément de compétitions, énormément de batailles.

Donc pour une start-up par exemple, ça va vraiment être de protéger ce qui va être le cœur, le moteur de la création de la start-up de l'entreprise.

C'est ce qui va aussi souvent permettre de lever des fonds considérables et de donner la confiance vis-à-vis des actionnaires.

Et puis dans une grande entreprise, là on va avoir des brevets qui vont être plus multifacettes, qui vont toujours bien sûr protéger les découvertes qui sont mises au point par les salariés de l'entreprise, mais ça va être aussi des leviers dans nos partenariats, nos négociations, ça va potentiellement être aussi des revenus parce qu'on pourra monétiser ces brevets.

Ça va être aussi une façon peut-être parfois d'en créer un nouveau territoire technologique sur lequel on n'attend pas forcément l'entreprise parce que par les brevets, on va créer une légitimité technique de fête.

Par exemple, c'est Orange, vous déposez quel type de brevet ?

Alors chez Orange, on dépose déjà beaucoup de brevet, presque un brevet par jour travaillé.

On a un portefeuille aujourd'hui qui se rapproche des 10 000 brevets et donc on a des brevets sur de multiples sujets, des sujets qui sont vraiment le cœur de nos métiers, sur la technique, les réseaux, les infrastructures, la radio, les codecs, etc.

Et puis, on va avoir des brevets qui sont sur des univers, qui sont plus différents, qui vont aller chercher plus d'originalité, qui vont être plus en marge, entre guillemets, de nos gros enjeux cœur business.

Et puis, on va aussi avoir des brevets qui dessinent notre futur technologique,

[Transcript] Monde Numérique - Actu Technologies / [Interview] Lyse Brillouet (Orange) : les brevets dans les télécoms

des brevets des paris pour dans dix ans, dans quinze ans, sur le quantique, sur l'intelligence artificielle, sur la cyber sécurité, sur la cryptographie.

Voilà.

Donc, des brevets de tout poil, si j'osais, une très, très grande variété de brevets et qui donne lieu à des écritures complexes.

Ce qui est étonnant, c'est que beaucoup d'entreprises déposent des brevets, mais pas forcément pour

développer ensuite les applications liées à ces brevets.

Parfois, c'est juste pour protéger une idée, c'est ça ?

Tout à fait, parce qu'on oublie souvent que le brevet, à la base, c'est un droit d'interdire.

Donc, le brevet est là pour contrer quelque part la concurrence.

C'est vrai que dans le domaine de l'industrie des télécoms, on fonctionne un petit peu différemment, parce que beaucoup de nos brevets, au contraire, sont mis quelque part au service du bien commun et de nos technologies ouvertes, accessibles à tous, pour favoriser l'adoption des générations de réseaux mobiles, par exemple, comme la 4G, la 5G.

Et donc, du coup, on a un paradigme et une clé de lecture qui est un peu différente.

Mais oui, à la base, le brevet, c'est vraiment fait pour protéger le capital intellectuel de l'entreprise qui fait l'essence même et la valeur de ce que l'entreprise propose à son public.

On sait que c'est un élément de communication aussi très important.

Est-ce que les entreprises américaines et asiatiques, d'ailleurs, ne sont pas plus portées sur les brevets encore que les entreprises européennes ?

Alors, plus portées sur les brevets, je ne sais pas.

En tout cas, elles sont extrêmement activées dynamiques.

Il faut voir aussi que c'est des plaques continentales où on trouve des géants du numérique.

Donc, ils veulent vraiment conserver aussi cette pôle position, donc ils déposent des brevets à tour de bras.

En Europe, on a quand même une dynamique inventive qui est très, très forte et qui est aussi répartie sur les grandes entreprises, les plus petites, toute industrie confondue.

Et donc, le domaine du numérique, y compris en Europe, est devenu le premier domaine de dépôt de brevet en Europe devant la pharmacie, désormais.

Donc, nous aussi, on est très, très dynamique.

Par contre, voilà, on joue dans la cour des grands avec en face de nous des Microsoft, des Amazon, des Samsung qui ont des centaines de milliers de brevets.

Comment ça se passe dans une entreprise, lorsque c'est un salarié qui invente quelque chose, le brevet est déposé au nom de qui, de l'entreprise ou du salarié ?

Alors, en règle générale de l'entreprise, il existe deux cas de figure, soit un salarié dans son contrat de travail, il est entendu qu'il est là pour faire de l'innovation et auquel cas, son invention échoua naturellement par le biais de son contrat de travail à l'entreprise.

Et puis, dans certains cas, on a des inventions qui sont mises au point par des salariés, qui ont plutôt été dans une logique de trouver une solution à un problème et dont

[Transcript] Monde Numérique - Actu Technologies / [Interview] Lyse Brillouet (Orange) : les brevets dans les télécoms

le métier n'est pas de faire de l'innovation.

Et là, du coup, on a un système interne qui nous permet de faire en sorte que cette invention devienne celle de l'entreprise et qu'on puisse, du coup, la déposer.

Parce que bon, il faut quand même voir que déposer un brevet, ça demande beaucoup d'expertise de technicité et d'investissement, parce que c'est un investissement important en termes de coûts.

Et donc, de toute façon, ce sont des inventions très certainement que peu de salariés auraient à cœur de faire progresser eux-mêmes, parce que ça demanderait trop d'expertise et ce serait trop coûteux.

D'un point de vue plus global, l'ice briwet, on parle beaucoup des brevets, mais on parle aussi de plus en plus de l'open source dans plein de domaines, ça apparaît comme une solution intéressante, notamment en matière de souveraineté, donc ça concerne beaucoup l'Europe.

Donc l'open source des solutions logicielles ou matérielles qui deviennent propriétés de tous, enfin, publiques.

Comment est-ce que ça se concilie avec la logique des brevets ?

Oui, alors c'est vrai que dans l'image collective, on pourrait avoir tendance à opposer le brevet et l'open source.

En fait, il n'en est rien du tout.

Il faut absolument qu'on déconstruise cette idée reçue parce que brevets et open source sont tout à fait compatibles.

D'abord, l'open source, il n'y a pas une unicité d'open source, il existe de multiples variantes de l'open source et donc tout n'est pas forcément mis comme vous le dites là dans votre question, en commun, gracieusement pour tous.

Non, il existe toute une granularité d'open source où on va plus ou moins ouvrir les cartons de l'invention qui est placée comme ça dans un creuset un peu collectif et puis en plus de ça, l'open source, c'est vrai que dans cette image un peu externe, on pourrait penser que c'est gratuit, en fait non, c'est pas gratuit du tout l'open source pour que ça vive.

Il faut qu'il y ait une communauté derrière, donc il faut des experts, des inventeurs, des chercheurs, des ingénieurs qui restent tout à fait mobilisés pour s'occuper de ces inventions ou de ces codes ou de ces logiciels qui sont mis en open source et donc c'est aussi un vrai investissement.

Et on a parfois des brevets qui sont dans des logiciels open source et qui vont pouvoir être tout à fait conciliés avec la mise en partage d'un certain nombre d'éléments pour que ça bénéficie au plus grand nombre et souvent c'est aussi dans une perspective de créer comme des standards de fait, de favoriser des adoptions ou aussi de créer une maille industrielle nécessaire à ce que quelque chose décolle.

Mais ça n'est absolument pas antinomique, on sait très bien marier le brevet et l'open source.

Vous avez des exemples, un exemple pour illustrer ce que vous venez d'évoquer ?

Par exemple, c'est ce que font la plupart des géants numériques américains, à commencer par Google, qui va vous mettre à disposition un certain nombre de services logiciels gratuitement

[Transcript] Monde Numérique - Actu Technologies / [Interview] Lyse Brillouet (Orange) : les brevets dans les télécoms

comme par exemple Google Maps.

Et puis si vous voulez des caractéristiques beaucoup plus complexes sur Google Maps parce que vous êtes une entreprise et que vous avez besoin de développer par exemple un service spécifique sur la base d'un Google Map pour exploiter quelque chose dans votre entreprise, et bien finalement vous allez devoir payer une licence sur une caractéristique plus complexe qu'il va falloir vous embarquer au travers d'une API ou que sais-je dans votre propre service.

Donc c'est souvent le moteur aussi des grands acteurs du numérique d'avoir les premières couches de services mis à disposition gratuitement, très attractive, mais après quand on a besoin de choses beaucoup plus complexes ou personnalisées, et bien là du coup ça n'est plus accessible sur Attagère gratuitement.

Hum, d'accord.

Encore une question l'ice briouet, nouvelle réglementation est en préparation au niveau européen, qu'est-ce que ça pourrait changer ?

Alors oui c'est vrai que la Commission s'intéresse au brevet parce que c'est important et puis c'est une façon aussi de concourir à la souveraineté continentale et puis de préserver une industrie du numérique motivée, motivante.

Voilà.

Donc ce texte qui est en préparation vise surtout à apporter plus de transparence justement dans les brevets qui sont embarqués dans les inventions numériques et ça c'est une très bonne chose de faciliter aussi l'accès à ces technologies au plus grand nombre y compris aux petites entreprises.

Après on est justement dans la période de dialogue avec la Commission européenne pour arriver à un projet de réglementation équilibré et qui sache à un bon compromis entre les intérêts de tous les petites comme les grandes entreprises comme les États membres.

Merci beaucoup l'ice briouet directrice de la propriété intellectuelle du groupe Orange.